



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026

ID : 083-218300036-20260422-DCM2026\_028-DE



Délibération N°2026-028

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD, Florence JEAN DIT GAUTIER, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Jean-François DEWAILLY représenté par Thierry BELADEN

Sébastien PLEVEN représenté par Julie LUCCIONI

Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ représenté par Sandrine RIMBAUD

Julie FERRAND représentée par Catherine de BONNEFOY

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 15  
Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de la Commune la note de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 et le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'établit ainsi qu'il suit :

⇒ pour la section de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 013 521.85 €</b>	<b>1 013 521.85 €</b>

⇒ pour la section d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 216 938.09 €</b>	<b>1 216 938.09 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

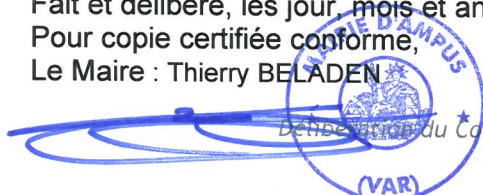
ADOpte ces propositions et ARRETE le montant des recettes et des dépenses du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune tels que définis ci-dessus,

PRECISE que le vote du budget a lieu par CHAPITRES.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN



Délibération du Conseil municipal d'Amplus N°2026-028